

FACE AUX TERMITES, LA VILLE D'ALÈS APPELLE À LA VIGILANCE

Afin de limiter la multiplication de ces insectes, la Ville d'Alès appelle les habitants à être vigilant et à se signaler auprès du service communal Hygiène – Santé pour cartographier l'implantation des termites.

Arrivées en France dans les années 1950 et installées définitivement dans le département du Gard depuis 2003, les termites se nourrissent de la cellulose contenue dans le bois, le papier ou le carton. Très sensible à la lumière, la termite se cache, mais peut facilement être remarquée.

Vérifiez d'abord toutes les menuiseries : si vous apercevez des petites galeries, si le bois s'effrite sous vos doigts ou s'il sonne creux, cela peut indiquer la présence de termites. Des canaux en boue sèche sur les murs peuvent aussi traduire leur passage. Ces insectes xylophages peuvent ainsi fragiliser certaines habitations, notamment les charpentes.

La Ville d'Alès appelle donc à la vigilance. Par exemple, évitez de stocker votre bois pour l'hiver contre votre façade. Les propriétaires ayant un doute sont invités à s'appuyer sur un professionnel pour réaliser un diagnostic parasitaire. Selon le degré d'infestation, une intervention sera nécessaire. Attention, la municipalité ne mandate aucun professionnel. Il est conseillé de comparer les tarifs entre les différentes entreprises. Il est également nécessaire de prévenir son voisinage dans un périmètre de 150 à 200 mètres pour éviter toute propagation.

En parallèle, la municipalité demande aux habitants de compléter [un formulaire du service Hygiène Santé publique](#) afin de cartographier l'implantation des termites.

Tout savoir sur les termites